



## Consultance PKIO 2018 –Termes de Référence

« Evaluation des besoins d'appui pour l'intégration d'une approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets mis en œuvre par les acteurs belges de la coopération au développement »

### Contexte

La Plateforme pour les droits de l'enfant dans la coopération au développement PKIO (Platform Kinderrechten in Ontwikkelingssamenwerking) rassemble des ONG et organisations belges actives dans la protection et la promotion des droits de l'enfant. Le comité de suivi de la plateforme regroupe UNICEF, PLAN Belgique, SOS villages d'enfants Belgique, Geomoun, Dynamo et Kiyo.

La Plateforme vise à créer une assise sociétale et politique aussi large que possible quant à l'importance des droits de l'enfant au sein de la coopération au développement. Les objectifs de la Plateforme sont: (1) observer la mise en œuvre du thème prioritaire des 'droits de l'enfant', tel qu'il est repris dans la Loi relative à la Coopération au Développement, (2) encourager la collaboration entre les membres par l'échange d'informations et de savoir-faire, (3) informer les divers acteurs au sein de la coopération au développement et (4) les soutenir dans leur contribution aux droits de l'enfant dans la coopération au développement.

Cette mission de consultance s'inscrit dans le 4<sup>ème</sup> objectif de la Plateforme : le but est d'obtenir une image adéquate des attentes des ONG belges quant au soutien que peut leur apporter la Plateforme en matière de droits des enfants afin de les soutenir dans la définition d'une approche fondée sur les droits dans l'accomplissement de leur mission.

L'approche fondée sur les droits est ancrée de plusieurs façons dans les cadres d'action des ONG, notamment à travers plusieurs textes dont la loi sur la coopération internationale, les objectifs mondiaux des Nations Unies ou encore les traités et les déclarations signés par la Belgique comme la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, il n'y a pas de clarté réelle à l'heure actuelle sur la réalité de l'intégration de cette approche fondée sur les droits par les ONG et sur des besoins d'appui spécifique pouvant exister dans ce domaine.

### Approche fondée sur les Droits

Une approche fondée sur les droits de l'homme signifie que le processus lui-même et la finalité poursuivie dans la coopération au développement sont déterminés sur la base des droits de l'homme. Les principes importants sont la participation, l'autonomisation, la non-discrimination, la responsabilité et la normativité (c'est-à-dire, l'intégration dans le cadre normatif des droits de l'homme).

Dans une approche fondée sur les droits de l'enfant, la participation et la non-discrimination chez les enfants sont fortement soulignées, tout comme les intérêts de l'enfant et le droit à la vie, à la survie et au développement. Formellement, la Belgique dispose déjà de nombreux instruments pour développer le potentiel dans le cadre de la coopération au développement pour contribuer à la réalisation des droits de l'enfant et d'autres droits de l'homme. Pourtant, son opérationnalisation reste difficile.

## Objectif de la consultance

PKIO souhaite s'engager dans une démarche envers différents acteurs belges *non-gouvernementaux* de la coopération au développement, notamment envers ceux qui ne sont pas spécialisés dans les droits de l'enfant dans leurs actions dans le Sud. L'objectif est de comprendre leur perception, compréhension et leurs besoins afin de renforcer l'opérationnalisation d'une approche des droits de l'enfant dans leurs pratiques.

Sur la base des besoins identifiés dans la consultance, PKIO considèrera le développement d'une offre éducative (Child Rights toolkit ou formation) pour favoriser la connaissance et l'intégration des droits de l'enfant dans les programmes menés par les acteurs non-gouvernementaux belges.

Cet outil ou offre de formation devra correspondre aux besoins exprimés par les acteurs interrogés, être complémentaire des différents outils existants sur les droits de l'enfant et s'intégrer dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux de la coopération au développement. Cet outil devrait permettre aux ONG d'entamer un processus d'intégration de cette approche de façon interne en toute autonomie.

Cette consultance porte sur la phase d'évaluation des besoins des ONG en termes de soutien pour l'intégration d'une approche basée sur les droits de l'enfant dans leurs projets. Il s'agit donc d'une évaluation sur la base de questions de recherche afin de mieux déterminer l'existence et la nature des besoins des ONG dans ce domaine. Si des besoins sont identifiés, l'élaboration d'un « Child Rights toolkit » ou d'une formation fera l'objet d'une consultance ultérieure.

## Questions de recherche initiale

Question centrale :

« De quoi ont besoin les ONG belges afin d'intégrer davantage une perspective et une approche fondées sur les droits de l'enfant dans le cycle de gestion de projet (PCM) de leurs programmes ? »

Sous-questions :

Dans l'objectif d'appui des ONG à intégrer une approche basée sur les droits de l'enfant (DE) dans leurs activités et programmes, les sous-questions suivantes seront considérées :

1. De quelle manière les DE sont-ils intégrés dans les programmes des ONG à l'heure actuelle ?
2. Selon les ONG, quel pourrait être le lien entre leur travail/mission et les droits de l'enfant ?
3. Quel type/format de soutien<sup>1</sup> en faveur de cette intégration des DE leur semble utile et faisable?
4. Les ONG sont-elles prêtes à payer pour une offre d'appui par PKIO ? Si oui, combien ?

## Méthodes de recherche

Le/la consultante fera une sélection d'ONG belges à interroger. Du côté NL, la NGO-federatie regroupe 74 ONG officiellement reconnus, du côté FR, ACODEV se charge de la défense des intérêts de 19 ONG reconnus. La sélection d'ONG s'oriente envers deux groupes d'ONG :

- Les organisations qui à travers leur mission sont proches des enfants/jeunes notamment des ONG de la plateforme (priorité I)
- Les organisations dont la mission à premier vue ne semble pas s'adresser aux enfants (priorité II)

---

<sup>1</sup> Quel type d'intervention visant à renforcer la capacité des ONG et/ou institutions gouvernementales est nécessaire en fonction de la mission, du type d'intervention, de l'approche partenariat et de l'espace politique dans leurs zones d'intervention ?

Des interviews semi-structurées auront lieu (en personne ou éventuellement par téléphone) car un échange oral permet de mieux cerner les besoins et les attentes des ONG.

Un questionnaire devra être développé pour maintenir une certaine cohérence dans les différents échanges. Cette liste de questions sera discutée et validée avec PKIO.

### Résultats escomptés (deliverables)

*A l'issue de la période de consultance, le consultant devra remettre à PKIO:*

1. Un rapport de maximum 20-30 pages contenant:
  - a. Une présentation qualitative et quantitative des réponses aux questions définies pour la recherche
  - b. Des recommandations précises sur le contenu et la forme d'une offre de formation et/ou "child rights toolkit" à développer par PKIO en 2018-2019. Ces recommandations devront clairement mettre en avant la complémentarité d'un tel outil par rapport aux outils existants.
2. Une présentation ppt des conclusions et recommandations

### Timing

15/05/18	Publication des TDR
28/05/18	Fin de période de soumission
01/06/18	Attribution du contrat et paiement d'une première tranche de 33%
15/06/18	Accord avec PKIO sur la grille de questions à utiliser pour les interviews et la liste des ONG à interroger
05/07/18	Présentation des conclusions de la recherche et remise d'une première version du rapport
20/07/18	Remise du rapport finalisé comprenant les commentaires éventuels de PKIO

### Budget

L'Accord de partenariat de PKIO (2016) prévoit un budget maximum de €5.000 pour l'évaluation des besoins des ONG. Une offre technique et financière est attendue avant le 28/05/18.

### Pour soumettre une offre :

Merci de faire parvenir :

- Votre CV
- Une note méthodologique de maximum 2 pages détaillant la compréhension des termes de référence, l'approche méthodologique et le planning
- Une offre financière

Aux adresses suivantes : [joan.audierne@sos-kinderdorpen.be](mailto:joan.audierne@sos-kinderdorpen.be) et [Tess.Vanacker@planinternational.be](mailto:Tess.Vanacker@planinternational.be) (Cc) avec l'objet « Consultance PKIO », avant le 28 mai 2018 18h.